

Thibault THOMAS 34 9

De: Ouafaa Delamotterouge [o.delamotterouge@gerloge.fr]
Envoyé: lundi 9 mars 2020 16:35
À: Thibault THOMAS 34 9
Objet: RE: mandats modifiés
Pièces jointes: Mandat SCI THOMAS lots autres v3.pdf

Importance: Haute

Bonjour,
Ci-joint le mandat modifié,
Vous en souhaitant bonne réception,
Bien cordialement.

O. de la MOTTE ROUGE
Responsable Gérance
Cabinet GERLOGE
9 rue La Bruyère
75009 Paris
01.42.27.27.82

De : Ouafaa Delamotterouge
Envoyé : lundi 9 mars 2020 14:11
À : 'Thibault THOMAS 34 9'
Cc : gilles.beguin
Objet : RE: mandats modifiés
Importance : Haute

Cher Monsieur,

Je suis navrée, j'ai transformé un PDF en format Word afin de modifier le mandat conformément à vos demandes ce qui a créé de nombreuses coquilles..
M. BEGUIN a décidé de supprimer le renvoi.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,
Bien cordialement.

O. de la MOTTE ROUGE
Responsable Gérance
Cabinet GERLOGE
9 rue La Bruyère
75009 Paris
01.42.27.27.82

De : Thibault THOMAS 34 9 [<mailto:thibault.thomas34@neuf.fr>]
Envoyé : lundi 9 mars 2020 11:55
À : Ouafaa Delamotterouge
Cc : gilles.beguin
Objet : RE: mandats modifiés

Chère Madame,

Après relecture des deux mandats rectifiés, le paragraphe suivant devrait être rectifié pour parfaire sa compréhension :

Article L.215-1 : "Pour les contrats de prestations de services conclus pour une durée déterminée avec une clause de reconduction tacite, le professionnel prestataire de services informe le consommateur par écrit, par lettre nominative ou courrier électronique dédiés, au plus tôt trois mois et au plus tard un mois avant le terme de la période autorisant le rejet de la reconduction, de la possibilité de ne pas reconduire le contrat qu'il a conclu avec une clause de reconduction tacite. Cette information, délivrée dans des termes clairs et compréhensibles, mentionne, dans un encadré apparent, **la date limite de 11on-reco11ductio11**.

Pour information, une 'coquille' subsiste dans l'en-tête suivante :

Cabinet GERLOGE

ADMINISTRATEUR DE BIENS - Siège Social: 9 rue La Bruyère - 75009 PARIS -Télécopie: 01.46.22.93.90

GERANCE : 01.42.27.27.82 |8|: gerloge@gerloge.fr **COMPTABILITE** : 01.42.27.93.20 |8|: compta@gerloge.fr

LOCATION VENTE : 01.42.27.82.07|8|: transaction@gerloge.fr

Il le renvoi n'a pas de mention d'origine.

* Pour les frais et débours d'honoraires de revenus fonciers avec un maximum de 150.00 € HT

Après correction de la date limite, je vous remercie de m'adresser les mandats rectifiés pour finaliser ces documents.

Bien cordialement

Th. THOMAS

De : Ouafaa Delamotterouge [<mailto:o.delamotterouge@gerloge.fr>]

Envoyé : mardi 3 mars 2020 16:56

À : Thibault THOMAS 34 9

Objet : mandats modifiés

Importance : Haute

Cher Monsieur,

Je vous prie de trouver en pièce jointe vos deux mandats modifiés.

Vous en souhaitant bonne réception,

Bien cordialement.

O. de la MOTTE ROUGE

Responsable Gérance

Cabinet GERLOGE

9 rue La Bruyère

75009 Paris

01.42.27.27.82